



# Fiche action 81

## Accompagnement à la parentalité

### Intitulé de l'action :

**Le « travail partenarial » dans le champ éducatif pour un mieux-être des enfants et des parents (La CLEF, réseau d'associations et d'institutions de soutien à la parentalité – Meurthe et Moselle)**

#### 1) Quel est votre secteur d'intervention ? *Plusieurs réponses possibles*

- |   |   |
|---|---|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Petite enfance                                  | 7 <input checked="" type="checkbox"/> Education                                   |
| 2 <input type="checkbox"/> Périnatalité   | 8 <input type="checkbox"/> Habitat  |
| 3 <input type="checkbox"/> Promotion de la santé                                      | 9 <input type="checkbox"/> Culture, loisirs                                       |
| 4 <input type="checkbox"/> Prévention médicalisée, soins de santé                     | 10 <input type="checkbox"/> Emploi  |
| 5 <input type="checkbox"/> Accompagnement social, accès aux droits, insertion sociale | 11 <input type="checkbox"/> Justice   |
| 6 <input type="checkbox"/> Médico-social  | 12 <input checked="" type="checkbox"/> Autre, précisez : Soutien à la parentalité |

#### 2) Qui porte(nt) l'action ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1  Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- 2  Réseau de santé (périnatalité, coordination de la prise en charge, etc.)
- 3  Relais assistantes maternelles (RAM)
- 4  Centre de santé (associatif, municipal, mutualiste)
- 5  Etablissement de santé
- 6  Etablissement médico-social
- 7  Centre social ou socio-culturel (associatif, municipal)
- 8  Etablissement d'accueil de jeunes enfants
- 9  Etablissement scolaire
- 10  Structure d'hébergement (centre maternel, centre parental, CHRS, etc.)
- 11  Structure d'insertion
- 12  Caisse d'allocations familiales (CAF)
- 13  Assurance maladie
- 14  Organisme complémentaire
- 15  Protection maternelle et infantile (PMI)
- 16  Centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS)
- 17  Service de santé publique d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI
- 18  Agence publique ou service de l'Etat, déconcentré ou central
- 19  Organisation (association, fondation, collectif, organisme mutualiste...), précisez :
  - spécialisée dans l'accompagnement à la parentalité (ex : Ecole des parents, etc.)
  - de familles (ex : Udaf, Familles rurales, etc.)
  - spécialisée en santé publique (promotion de la santé, prévention, éducation pour la santé, etc.)
  - spécialisée dans l'accompagnement social (lien social, médiation, droits sociaux, etc.)
  - de patients ou d'usagers (collectif d'habitants, conseil de quartier, association de patients, etc.)
- 20  Autre, précisez : Collectif d'organisations associatives et institutionnelles

#### Précisez le(s) nom(s) de(s) structure(s) porteuse(s) de l'action :

L'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Lunéville, l'Education Nationale, le dispositif Politique de la Ville, le CCAS, les associations Fédération Familles Rurales, Centre Social et Action Sociale et Ludique

**3) L'action relève-t-elle de l'un des dispositifs suivants ?** *Plusieurs réponses possibles*

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) | <input type="checkbox"/> Programme régional de santé (PRS)   |
| <input type="checkbox"/> Lieu d'accueil enfants - parents (LAEP)                                     | <input type="checkbox"/> Atelier Santé Ville (ASV)   |
| <input type="checkbox"/> Point information famille (PIF)   | <input type="checkbox"/> Contrat local de santé (CLS)  |
| <input type="checkbox"/> Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)                        | <input type="checkbox"/> Ne relève pas d'un dispositif   |
| <input type="checkbox"/> Programme de réussite éducative (PRE)                                       | <input type="checkbox"/> Ne sait pas   |
| <input type="checkbox"/> Ecole ouverte   | <input checked="" type="checkbox"/> Autre dispositif, précisez : <b>Comité Départemental et Territorial de soutien à la parentalité et Politique de la Ville</b> |

**4) Qui a été à l'initiative de l'action ?** *Plusieurs réponses possibles*

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Public (parents, familles, etc.)             | <input checked="" type="checkbox"/> Institution politique (collectivité territoriale) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Acteurs de terrain en contact avec le public | <input type="checkbox"/> Ne sait pas  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Structure ou institution gestionnaire        | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Institution politique (Etat)                 |   |

*Vous pouvez joindre en complément les éléments de diagnostic.*

**5) Quels sont les objectifs de l'action ?** *Précisez les objectifs et les effets attendus*

La CLEF développe un programme mis en œuvre par un groupe de professionnels et de personnes ressources bénévoles, du travail social, de l'éducation, de l'animation, de la prévention et de la santé. Ce programme vise à répondre à des missions de soutien à la fonction parentale et de soutien éducatif en œuvrant à la diffusion d'informations, formations, actions auprès des professionnels et du grand public. C'est ce que nous dénommons promouvoir une culture commune qui se décline en deux axes:

- Soutenir les professionnels par l'information, la mise à disposition d'outils et surtout la formation - sous forme d'ateliers qui invitent les professionnels enfance et petite enfance à se rencontrer, à partager, se questionner, à trouver entre concepts théoriques et pratiques, des clés de compréhension, des possibles remises en question de sa posture, des nouveaux moyens d'agir efficacement : professionnels et bénévoles de l'éducation nationale, de la vie associative, de la santé, de la médiation, de l'accompagnement social, de l'accueil.... Pour la CLEF, le principe général est la « formation en cascade » : le réseau CLEF et ses intervenants accompagnent les professionnels qui, à leur tour, interviennent auprès des enfants dans une démarche de sensibilisation des parents.
- Sensibilisation du public, en soutenant l'idée d'une démarche d'émancipation, d'une invitation à interroger la relation parent-enfant, adulte-enfant en amont des difficultés, à construire une position solidaire. Sensibiliser consiste à ouvrir des questions chaque fois repensées, compte tenu du public destinataire, de son niveau de développement et de sa capacité à agir.

**6) Quels sont les publics visés ?** *Plusieurs réponses possibles*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Futurs parents  | <input checked="" type="checkbox"/> Enfants, précisez l'âge : 3-6 ans (et 6 à 10 ans)  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tous parents, quelle que soit la situation familiale | <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels, précisez : tous professionnels et autres acteurs éducatifs enfance et petite enfance |
| <input type="checkbox"/> Parents « ados » (très jeunes parents)                          | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____  |
| <input type="checkbox"/> Pères exclusivement   |  |
| <input type="checkbox"/> Mères exclusivement   |  |



Educateurs de l'aide sociale à l'enfance, coordinateurs de dispositif de réussite éducatives, enseignants de maternelle et élémentaire, psychologues éducation nationale et centre médico psychologique, orthophonistes, conseillers pédagogiques éducation nationale, bénévoles associatifs, parents acteurs, puéricultrices, auxiliaires, éducatrices de jeunes enfants, animateurs sociaux-éducatifs, animatrices de relais d'assistantes maternelles, de lieux d'accueil parents-enfants...

Précisez si l'action s'adresse à des publics qui sont dans des situations particulières de vulnérabilité, précisez les situations :

Les actions qui s'adressent aux familles, sont ouvertes à tous mais soutiennent plus particulièrement l'accompagnement des publics les plus fragilisés.

#### 7) Quels sont les sujets ou thématiques que vous abordez au cours de l'action ?

Les thématiques développées par les professionnels avec qui nous travaillons et que nous accompagnons répondent d'une part à des besoins généraux d'informations et d'échanges exprimés par les familles, sur les questions liées au sommeil, à l'alimentation, l'autorité... liées aux plus jeunes enfants. D'autre part, il y a deux autres besoins prioritaires dégagés par les acteurs de terrains, praticiens, élus du collectif CLEF autour du langage et de la non-violence. C'est-à-dire :

- Tous thèmes liés à l'enfant et la prise en compte du parent que nous recensons auprès des acteurs de terrain : lien écoles/familles, gestion des émotions, séparations enfants/parents, conflits professionnels/parents, développement de l'enfant (rythmes), violences/écrans, développement du langage, accueil de l'enfant et de l'adulte parent, réussite scolaire, épanouissement de l'enfant, les peurs,...
- Les collaborations entre les acteurs éducatifs du territoire : rapprochement, décloisonnement, apprendre à se connaître, partage des réflexions, des pratiques
- La recherche et/ou la création d'outils d'innovants pour accompagner ce travail de soutien à la parentalité : des projets locaux communs facilitateurs du lien enfant/parent et de leur accompagnement, des expositions, spectacles...

#### 8) Quelles sont les modalités de réalisation de cette action ? Quelles activités menez-vous ? Plusieurs réponses possibles.

- |  |   |
|--|---|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Accueil, écoute, information                           | 8 <input type="checkbox"/> Accompagnement à la scolarité                              |
| 2 <input checked="" type="checkbox"/> Activités favorisant le lien enfant-parent             | 9 <input type="checkbox"/> Accompagnement psychologique                               |
| 3 <input checked="" type="checkbox"/> Activités favorisant le lien social et la citoyenneté  | 10 <input type="checkbox"/> Médiation   |
| 4 <input type="checkbox"/> Activités favorisant l'accès aux droits sociaux et/ou l'insertion | 11 <input type="checkbox"/> Aide juridique  |
| 5 <input type="checkbox"/> Activités socio-culturelles pour les parents et les enfants       | 12 <input checked="" type="checkbox"/> Activités de prévention et/ou de soins         |
| 6 <input type="checkbox"/> Accompagnement du quotidien (organisation, budget, etc.)          | 13 <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, mise en réseau de professionnels |
| 7 <input type="checkbox"/> Aide ponctuelle à la garde / mode d'accueil                       | 14 <input checked="" type="checkbox"/> Formation de professionnels                    |
|  | 15 <input type="checkbox"/> Actions de plaidoyer                                      |
|  | 16 <input type="checkbox"/> Autres, précisez : _____                                  |

Précisez votre réponse sur les activités menées : \_\_\_\_\_

- Des actions sont menées dans les structures d'accueil du jeune enfant ou parents/enfants. (Soirée d'informations - groupes parents...);
- Des actions spécifiques sont proposées (lieux d'éveil, Kfé poussettes...);
- Des ateliers langage parents/enfants sont mis en place dans les écoles maternelles (Pouce-pouce langage);
- Des séances préventives pour développer l'empathie des enfants sont exercées en maternelle et en élémentaire. (Le jeu des 3 Figures par exemple);
- Des formations thématiques pour outiller, rassembler, lutter contre l'isolement des professionnels, rechercher, innover... sont proposés chaque année par la CLEF qui coordonne et animé le réseau.

Vous pouvez joindre en complément le rapport complet d'activités.

<http://www.sfsp.fr/activites/parentalite/doc/Rapportactivite-PolitiquedelaVillepourenquete30mars2015.pdf>

9) Intervenez-vous auprès du public de façon individuelle ou collective ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1  Individuelle (écoute, information, orientation, etc.)      2  Collective (conférences, débats, ateliers, etc.)

10) Quelle est la durée totale de l'action ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1  Date de début de la conception : \_\_\_\_\_      4  Ne connaît pas la date de conception  
2  Date de début de la mise en œuvre : \_\_\_\_\_      5  Ne connaît pas la date de fin  
3  Date de fin : \_\_\_\_\_      6  Pas de fin prévue, action pérenne

11) Quelle est la fréquence de l'action ? Toute l'année

12) A quel niveau territorial l'action se déroule-t-elle ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1  National      6  Action mise en œuvre en milieu urbain ou périurbain DANS les territoires prioritaires  
2  Régional      7  Action mise en œuvre en milieu urbain ou périurbain HORS territoires prioritaires  
3  Départemental  
4  Local  
5  Action mise en œuvre en milieu rural

13) Quel(s) est(sont) le(s) milieu(x) d'intervention ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1  Milieu de la petite enfance      6  Milieu du travail  
2  Milieu périscolaire      7  Milieu carcéral  
3  Milieu scolaire      8  Milieu de soins  
4  Milieu familial      9  Milieu socio-culturel  
5  Milieu de l'insertion      10  Autre, précisez : \_\_\_\_\_

14) Quelle est la nature des lieux d'intervention ? *Plusieurs réponses possibles*

- 1  Structure mobile/itinérante      4  Au domicile des personnes concernées  
2  Lieu fixe dans les locaux d'autres structures      5  Sur le lieu de travail des professionnels ciblés  
3  Lieu fixe dans vos propres locaux      6  Autre, précisez : \_\_\_\_\_

15) Quel est le nombre de bénéficiaires de l'action ?

117 parents/an    272 enfants/an    176 professionnels/an

16) Selon vous, l'action a-t-elle des effets inattendus, positifs ou défavorables (sur les publics visés et/ou sur d'autres publics) ?

Les bénéficiaires précisés ci-dessus constituent les publics touchés directement par le collectif CLEF (action directe) mais sur l'ensemble du territoire, les publics touchés sont bien entendu beaucoup plus importants. Les actions ont toutes des bénéfices favorables autant pour les enfants, que les parents ou les professionnels. Le but n'étant pas juste d'informer les parents, de pratiquer avec seul l'enfant, de construire une action de façon isolée. Le but de l'action globale CLEF est de tisser du lien entre les adultes pour réussir à rassembler la communauté éducative autour et auprès des enfants.

**17) Selon vous, les conditions sont-elles favorables pour que l'action soit accessible au public (familles, parents et/ou enfants) ?**

- Géographiquement	1 <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>	2 <input type="checkbox"/> Non	3 <input type="checkbox"/> Partiellement
- Culturellement	1 <input type="checkbox"/> Oui	2 <input type="checkbox"/> Non	3 <input checked="" type="checkbox"/> <b>Partiellement</b>
- Physiquement	1 <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>	2 <input type="checkbox"/> Non	3 <input type="checkbox"/> Partiellement
<small>(pour les personnes en situation de handicap, horaires, etc.)</small>			
- Economiquement	1 <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>	2 <input type="checkbox"/> Non	3 <input type="checkbox"/> Partiellement

**Précisez votre réponse sur les conditions d'accessibilité :**

La mobilité dans un secteur rural (même urbain comme Lunéville) reste une véritable difficulté pour les familles. Ajouté à cela des disparités très importantes entre les milieux culturels et niveaux intellectuels. Les attentes et besoins des parents ne sont pas les mêmes. Les équipes s'adaptent (par exemple) en multipliant les propositions d'ateliers. L'école reste selon nous, un lieu privilégié où le « tout public » peut se côtoyer et échanger mais avec un travail en amont de sensibilisation nécessaire réalisé notamment par l'enseignant et partenaires et la proposition d'une action collective alliant le ludique à l'échange (beaucoup plus exigeant). L'enjeu c'est aussi de développer des actions au plus proche des familles et notamment dans le lieu de l'école qui est ce lieu privilégié qui peut rassembler tout le monde.

**18) Le public bénéficiaire a-t-il participé ?** *Plusieurs réponses possibles*

	Familles, parents, enfants	Professionnels (bénéficiaires)
1. A l'initiative du projet	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2. A la définition des priorités de cette action	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. A la conception de cette action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. A la mise en œuvre des activités de cette action (animation)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5. A l'évaluation de cette action	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. Pas de participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Précisez votre réponse sur la participation :**

Depuis 2013, des parents sont devenus de vrais acteurs éducatifs, se formant et participant ensuite à des ateliers parents-enfants notamment sur 2 actions "Le langage en jeu" et "Pouce-pouce langage".

Les professionnels depuis 2006 participent à des instances de recherche actions. Plusieurs groupes de praticiens existent pour réfléchir, partager les difficultés, les idées et créer/innover des outils pour les aider dans leurs parcours professionnel.

**19) L'action nécessite-t-elle une formation spécifique des acteurs ?** *Précisez les thèmes de formation*

**Acteurs de terrain :**

Agir en direction des parents et de ce que constitue leur lien à leur enfant repose tout d'abord sur la capacité qu'ont les acteurs à être à l'écoute. Il peut s'agir bien souvent d'un socle que les professionnels ont acquis de façon (in)consciente. Ensuite il y a la pratique de son travail au quotidien, l'environnement, les évolutions sociétales, l'isolement, l'explosion de repères... qui constituent autant de difficultés pour être à l'écoute. C'est pourquoi il nous semble fondamentalement important de sensibiliser et accompagner les professionnels dans leur travail.

**Acteurs CLEF :**

Les acteurs techniques CLEF peuvent ponctuellement participer à l'une ou l'autre des formations mais l'action globale repose sur la coordinatrice du collectif CLEF. Qui jusqu'alors a su mettre ses expériences passées, compétences et formations ponctuelles au service de la mission. Par contre, pour toutes les formations, la CLEF sollicite des intervenants extérieurs dont les spécificités nourrissent les acteurs de terrain.

**20) Dans quel(s) secteur(s) interviennent les partenaires impliqués dans l'action ?** *Plusieurs réponses possibles*

- |   |   |
|---|---|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> <b>Petite enfance</b>                           | 8 <input type="checkbox"/> Habitat  |
| 2 <input type="checkbox"/> Périnatalité   | 9 <input type="checkbox"/> Culture, loisirs   |
| 3 <input type="checkbox"/> Promotion de la santé                                      | 10 <input type="checkbox"/> Emploi  |
| 4 <input type="checkbox"/> Prévention médicalisée, soins de santé                     | 11 <input type="checkbox"/> Justice   |
| 5 <input type="checkbox"/> Accompagnement social, accès aux droits, insertion sociale | 12 <input checked="" type="checkbox"/> <b>Autre, précisez : Soutien à la parentalité, enfance, réussite éducative, langage, alternatives aux violences, lutte contre la maltraitance.</b> |
| 6 <input type="checkbox"/> Médico-social  |   |
| 7 <input checked="" type="checkbox"/> <b>Education</b>                                |   |

**Précisez le type de structures partenaires :**

- **Partenaires techniques CLEF :** Association ASAL ; Association Les Epis ; Fédération Familles Rurales ; Caisse d'Allocations Familiales; Conseil Général; Education Nationale; Municipalité/politique de la Ville ; CCAS/pôle petite enfance; Personnes ressources (EX psycho et EX ASE) ;
- **Les Intervenants partenaires :** ATD quart Monde; l'Institut de Formation et de recherche du Mouvement pour une Alternative Non violente (IFMAN); Association de recherche et de formation sur le Langage (ASFOREL); Association d'Orthophonistes et de formation (DIALOGORIS);
- **Spécialisé dans la petite enfance :** l'organisme Akilisso, et l'Association Pikler Lòczy de France (APLF) ; le CASNAV CAREP ; Coordination de l'aide aux victimes de maltraitements Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

**21) Comment l'action est-elle financée ?** *Plusieurs réponses possibles*

*Certaines dénominations des structures évoquées ci-dessous sont en cours d'évolution.*

- 1  Fonds propres, moyens propres à la structure
- 2  **Ministère, précisez la direction concernée (Santé, Social, Famille, Education nationale, Ville...) : Ville**
- 3  Agence régionale de santé (ARS)
- 4  Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale
- 5  Direction des services départementaux de l'Education nationale (Inspection académique)
- 6  Conseil régional
- 7  **Conseil général**
- 8  Communauté urbaine, communauté de communes, etc.
- 9  **Commune**
- 10  Centre communal ou intercommunal d'action sociale
- 11  Institut national d'éducation et de promotion pour la santé (INPES)
- 12  Commissariat général à l'Egalité des territoires (ACSé)
- 13  Caisse nationale des allocations familiales
- 14  **Caisse départementale des allocations familiales**
- 15  Assurance maladie
- 16  Organismes complémentaires
- 17  Fondations, associations
- 18  Entreprises
- 19  Bénévolat
- 20  Ne sait pas
- 21  **Autre, précisez : Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

**22) Une évaluation de l'action est-elle menée ou prévue ?**

- 1  Prévues
- 2  En cours
- 3  **Finalisée**
- 4  Non prévue



**23) L'évaluation est-elle menée ?** *Plusieurs réponses possibles (auto-évaluation et évaluation externe)*

1  Sans objet (pas d'évaluation menée)

2  Ne sait pas

3  Par une auto-évaluation

4  Par une évaluation externe, précisez : \_\_\_\_\_

**Chaque instance, comité de pilotage, comité technique, groupes recherches actions s'évaluent les uns et les autres permettant ainsi de rester en cohérence entre les acteurs de terrain, les politiques, les publics.**

**24) Si l'évaluation a été réalisée, quels sont les résultats de l'action ?** *Précisez les indicateurs utilisés.*

*Vous pouvez joindre en complément le rapport complet d'évaluation.*

**Voir rapport d'activité (lien internet à la fin de la fiche action)**

**25) Qu'une évaluation ait été réalisée ou non, quels sont les facteurs qui ont facilité l'action ?**

**Précisez votre réponse**

*que ce soit au niveau de sa conception, de sa mise en œuvre, de son évaluation, de sa pérennisation, etc.*

**Des hommes ou des femmes qui se sont engagés :**

**Histoire ....**

- En 1999, dans le cadre du volet prévention du Contrat Local de Sécurité, Monsieur le Sous-Préfet propose au Territoire d'Actions Médico-Sociales de réunir et d'animer un collectif d'associations et d'institutions pour « faciliter l'exercice de l'autorité parentale et développer l'esprit citoyen ».
- A la même période est créé le dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité) par une circulaire interministérielle datant du 9 mars 1999, réseau visant à soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences. La CLEF avec le soutien se reconnaît dans cet objectif REAAP et s'inscrit dans ce réseau.
- La création d'un poste. Afin de développer les missions du collectif, un poste de coordinateur à temps plein a été créé en décembre 2005. La CLEF peut maintenant soutenir toutes les personnes du Lunévillois qui agissent en faveur de l'enfance, de l'éducation et de la parentalité, et en particulier les parents, les bénévoles associatifs et les professionnels (des associations, des collectivités locales et des institutions)
- La création et le maintien d'un dispositif COLLECTIF. Pour asseoir son fonctionnement dans un espace pluridisciplinaire, le collectif CLEF se compose d'associations, de bénévoles et des partenaires institutionnels suivants : Le Conseil Général, la Ville de Lunéville, l'Etat, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, ainsi que des associations de Lunéville inscrites dans le dispositif REAAP – La CLEF n'est ni une association, ni un service para-service public – Les questions juridiques et administratives (poste de la salariée et suivi comptable) font l'objet d'un accord avec une association « porteuse » : MJC de Lunéville.
- La création d'un véritable partenariat avec l'Éducation Nationale (circonscriptions de Lunéville et Blainville depuis 2014). Les ateliers CLEF peuvent faire partie du parcours de formation professionnelle des enseignants au même titre que le parcours de formation professionnelle des animateurs, éducateurs, auxiliaires....
- Un développement sur le territoire du Lunévillois. Jusqu'en 2012, la CLEF, composée en majorité d'acteurs locaux de Lunéville, a su engager une dynamique locale qui a permis l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire de soutien à la fonction parentale fondé sur des constats partagés dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire. La réussite d'un acte, sa fécondité, sa créativité, sa force de transformation, c'est quand les acteurs ont eu l'intelligence, spontanément, culturellement ou bien parce que les événements les y ont contraints, de lancer des ponts entre les institutions (élus et cadres) et les acteurs de terrain. Ils ont pu tisser des liens entre eux, prendre le temps de se connaître, de se reconnaître, de ne pas confondre les rôles de chacun, de se respecter mutuellement, et de poser ensemble les façons d'agir dans un esprit de coopération, de co-construction et d'unité, c'est ainsi que l'action peut produire des résultats tangibles, puissants, tant sur le plan des richesses créées que des liens tissés. Et cela vaut dans tous les domaines C'est ce qui fait la force de la CLEF de par ses partenaires rassemblés, de par sa structure même (collective), de par son message fort : celui de l'enfant au cœur de nos métiers (éducateurs, parents...).



**26) Qu'une évaluation ait été réalisée ou non, quels sont les freins et les difficultés qui ont limité l'action ? Précisez votre réponse**

*que ce soit au niveau de sa conception, de sa mise en œuvre, de son évaluation, de sa pérennisation, etc.*  
**Voir rapport d'activité (lien internet à la fin de la fiche action)**

**Ce qui constitue un atout avec un fonctionnement collectif où chaque partenaire est responsable de l'action et aussi et paradoxalement une difficulté avec aucun des partenaires qui n'est responsable. Ce qui confère à la salariée coordinatrice du collectif un rôle et une charge complexes. Travaillant dans le champ de l'innovation notamment avec ce partenariat de l'éducation nationale sur nos ateliers, nous n'avons pas d'autres points de comparaison et de possibilités d'échanger. Ce qui peut s'avérer frustrant et parfois insécurisant.**

**Comme précisé ci-dessus : à ce stade de développement de l'action, d'utilité et de reconnaissance du travail du collectif, il serait audacieux de créer un pôle territorial de ressources et compétences - visible- accessible aux professionnels, bénévoles et parents.**

**Mais dans le contexte actuel, si le soutien à la parentalité n'a jamais fait l'objet d'autant de circulaires et redéploiements dans les services départementaux et territoriaux, il n'en demeure pas moins que concrètement en dehors des réunions qui se sont démultipliées, le collectif CLEF reste assez isolé dans sa pratique, manque de repères et de retours.**

**27) Au regard des exemples ci-dessous, dans quelle(s) stratégie(s) de promotion de la santé votre action semble-t-elle s'inscrire ? Plusieurs réponses possibles**

*Les exemples d'actions cités ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Ils sont issus du guide INPES « Promouvoir la santé dès la petite enfance, accompagner la parentalité », p.77, 2013.*

**1  Créer des milieux de vie favorables pour les parents et les jeunes enfants**

- Accueillir la diversité dans tous les milieux de vie des enfants
- Permettre une adaptation des horaires en structure d'accueil collectif et familial en tenant compte des besoins liés aux horaires atypiques
- Organiser la participation des parents et formaliser les échanges d'informations entre parents et professionnels dans les lieux de vie des enfants
- Promouvoir l'égalité entre les filles/femmes et les garçons/hommes
- Appliquer la charte Parentalité en entreprise
- Etc.

**2  Développer et renforcer les compétences parentales**

- Accompagner les adultes en position parentale en proposant des rencontres individuelles (visites à domicile ou rdv au sein d'une structure)
- Susciter les échanges entre adultes en position parentale en proposant des rencontres collectives autour d'un thème ou d'une question
- Proposer des ateliers, formations pour soutenir l'acquisition de compétences des adultes en position parentale
- Diffuser de l'information claire et accessible à tous les adultes en position parentale
- Etc.

**3  Renforcer l'action communautaire en faveur des parents et des jeunes enfants**

- Développer les structures d'accueil sur les territoires où elles sont insuffisantes
- Développer les lieux d'accueil des parents : café des parents, lieux d'accueil enfants-parents, ateliers sociolinguistiques, etc.
- Communiquer sur l'offre des services à destination des familles (articles, publicités, invitations, etc.)
- Mobiliser la société civile pour faire évoluer les normes (conférences-débats, manifestations culturelles, université des parents, etc.)
- Faciliter l'accès au matériel de puériculture spécifique (création d'handi-puériculthèques pour le prêt de matériel adapté aux situations de handicap des parents, etc.)
- Etc.

**4  Réorienter les services d'accueil et d'accompagnement des parents**

- S'appuyer sur le rôle pivot des services de PMI
- Investir dans la formation initiale et continue des intervenants (professionnels salariés ou bénévoles)
- Développer les compétences des intervenants facilitant la mise en place de collaborations avec les adultes en position parentale
- Etc.



## 5 Élaborer des politiques pour la santé des parents et des jeunes enfants

- Prendre en considération les besoins des jeunes enfants et de leurs familles dans le projet enfance des villes, dans les CLS, dans les CUCS, dans le contrat enfance jeunesse des CAF, dans le schéma départemental et de la famille, dans le programme régional de santé, etc.
- Développer et soutenir les politiques d'accueil de la petite enfance répondant aux besoins et aux attentes des adultes en position parentale
- Promouvoir et soutenir la recherche, la formation et l'enseignement sur la promotion de la santé de la petite enfance
- Développer et soutenir les pratiques en réseau (REAAP, RAM, réseaux périnataux...)
- Etc.

Commentaires :

---

### 28) Selon vous, quels sont les effets de cette action sur la santé des enfants ou de celle des parents ?

Confiance en soi ; lutte contre l'isolement; entre-aide; développement de l'empathie entre pairs; développement du langage, de la communication parent/enfant; apprendre et/ou renforcer l'idée que nous sommes tous responsables de ces enfants "les enfants nous regardent, entendons-nous"; apports d'outils, d'idées, d'informations pouvant améliorer le quotidien de la famille.

### 29) D'une façon générale, pensez-vous que cette action a un effet sur la réduction des inégalités sociales de santé ?

- 1  Favorable  
2  Mitigé, nuancé  
3  Négatif  
4  Pas d'effet  
5  Ne sait pas

Précisez votre réponse sur les effets perçus de l'action sur la réduction des ISS :

Confiance en soi; lutte contre l'isolement; entre-aide; développement de l'empathie entre pairs; développement du langage, de la communication parent/enfant; apprendre et/ou renforcer l'idée que nous sommes tous responsables de ces enfants "les enfants nous regardent, entendons-nous"; apport d'outils, d'idées, d'informations pouvant améliorer le quotidien de la famille.

### 30) Selon vous, cette action pourrait-elle être transférée dans un autre contexte (territoire, public, etc.) ? Quelles seraient les conditions ? Précisez votre réponse

Absolument. A partir du moment où la réflexion et le travail engagés "partent" bien des réalités, des acteurs et des spécificités des publics sur le local.

De manière générale, éléments ou commentaires que vous souhaitez ajouter pour conclure cette fiche action :

*dont liens utiles, documents, etc.*

Le site CLEF : <http://clef.viabloga.com/> qui présente la CLEF, nos actions, notre démarche, les partenaires etc;...;

Le rapport d'activité 2014 : [http://clef.viabloga.com/files/BILAN\\_2014\\_22\\_01\\_2015.pdf](http://clef.viabloga.com/files/BILAN_2014_22_01_2015.pdf)

Actes séminaire ARS [http://www.sfsp.fr/activites/parentalite/doc/Actes\\_seminaire\\_AR\\_S\\_191112.pdf](http://www.sfsp.fr/activites/parentalite/doc/Actes_seminaire_AR_S_191112.pdf)

Mots clefs : formation- professionnels- équipe pluridisciplinaire- politique publique (définition) – liens enfants/parents –approche collective- familles- personnes en situation de fragilité sociale – soutien à la parentalité – travail en réseau